

400 000 personnes vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 136 • Décembre 2024



En 2019, 8,0 % des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 400 000 personnes, vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté. Il s'agit de personnes qui, sans être pauvres, ont un niveau de vie modeste, compris entre 1 097 et 1 279 euros par mois et par unité de consommation. Cette population forme, dans cette étude, le « halo de la pauvreté ».

Les ménages vivant juste au-dessus du seuil de pauvreté présentent certaines caractéristiques communes avec les ménages pauvres : les familles monoparentales et les familles nombreuses sont surreprésentées tandis que les couples sans enfant sont en revanche moins nombreux.

À l'inverse, les deux populations se différencient quant à l'origine de leurs revenus : les personnes vivant juste au-dessus du seuil de pauvreté ont plus souvent pour source principale de revenu des pensions de retraite ou des revenus d'activité que les personnes pauvres.

Seulement un quart des personnes dans le halo de la pauvreté en 2014 le sont encore cinq ans plus tard ; la moitié en sont sorties « par le haut ». Avec un niveau de vie relativement stable, les personnes les plus âgées sont celles qui y demeurent le plus durablement.

En 2019, 851 800 personnes, soit 17,1 % de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur, vivent sous le **seuil de pauvreté monétaire**, fixé à 60 % du **niveau de vie** médian national soit 1 097 euros par mois pour une personne seule. En France métropolitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur est, en 2019, la 3^e région la plus exposée à la pauvreté, après la Corse et les Hauts-de-France.

D'autres personnes vivent dans des ménages aux revenus modestes, situés juste au-dessus du seuil de pauvreté. Leur niveau de vie est compris entre 60 et 70 % du niveau de vie médian national, soit entre 1 097 euros et 1 279 euros par mois et par unité de consommation. Dans cette étude, le « **halo de la pauvreté** » recouvre cette population.

Dans la région, ce sont 399 200 personnes qui vivent dans ce halo en 2019, soit 8,0 % de la population (contre 7,7 % en France métropolitaine). Ce taux varie de 6,7 % en Île-de-France à 9,4 % dans les Hauts-de-France, plaçant

► 1. Répartition des personnes selon leur niveau de vie et en fonction des caractéristiques du ménage

	Pauvreté	Halo de la pauvreté	Hors pauvreté et halo	Population totale
(en %)				
Tranche d'âge du référent fiscal				
Moins de 30 ans	8	6	5	5
30-39 ans	20	19	16	17
40-49 ans	26	24	21	22
50-59 ans	21	18	21	21
60-74 ans	17	19	24	22
75 ans ou plus	9	13	14	13
Ensemble	100	100	100	100
Type de ménage				
Homme seul	9	8	7	7
Femme seule	11	14	9	10
Couple sans enfant	10	13	24	21
Couple avec enfants	37	37	41	40
Famille monoparentale	24	20	10	13
Ménage complexe	9	8	8	8
Ensemble	100	100	100	100
<i>dont famille nombreuse</i>	25	19	8	12
Statut d'occupation de la résidence principale				
Propriétaire	25	33	67	57
Locataire du parc social	31	28	8	14
Locataire du parc privé	44	39	25	29
Ensemble	100	100	100	100

Note 1 : Les ménages complexes comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation. Les familles nombreuses sont les familles monoparentales et couples avec trois enfants ou plus, hors ménages complexes.

Note 2 : En raison des arrondis, la somme des valeurs par item peut légèrement différer de 100.

Lecture : Dans le halo de la pauvreté, 14 % des personnes sont des femmes seules.

Champ : Personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2019.

En partenariat avec :

Provence-Alpes-Côte d'Azur au 5^e rang des régions où il est le plus élevé.

Au total, plus d'1,2 million de personnes, soit un quart de la population régionale, vivent en dessous ou juste au-dessus du seuil de pauvreté monétaire. Le niveau de vie mensuel médian des personnes vivant dans le halo de la pauvreté est de 1 190 euros par mois, contre 860 euros pour les personnes pauvres.

La pauvreté est bien plus présente dans les **communes urbaines** que dans les **communes rurales** : 17,7 % de la population est pauvre dans les communes urbaines, contre 13,5 % dans les communes rurales. Pour le halo de la pauvreté, cet écart entre communes urbaines et rurales est bien moindre : 8,1 % contre 7,6 %. Les personnes qui vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté sont par ailleurs plus présentes dans l'arrière-pays et au nord de la région ► **encadré**.

Dans la pauvreté et dans son halo, les familles monoparentales ou nombreuses sont surreprésentées

Les personnes en situation de pauvreté et celles se situant dans son halo ont certaines caractéristiques communes ► **figure 1**. Les familles monoparentales sont au moins deux fois plus présentes dans ces catégories de la population que parmi les personnes ayant un niveau de vie supérieur. Il en va de même pour les familles nombreuses qui sont surreprésentées. Autre caractéristique commune, les couples sans enfant, qui ont en moyenne un niveau de vie plus élevé, se retrouvent moins souvent dans la pauvreté ou dans son halo que le reste de la population.

Des revenus d'origine différente entre le halo et la pauvreté

Toutefois, pour d'autres caractéristiques, le profil des personnes vivant juste au-dessus du seuil de pauvreté diffère sensiblement de celui des personnes pauvres. Au sein du halo, les femmes seules sont plus présentes. Ainsi, 14 % des personnes du halo sont des femmes qui vivent seules, tandis qu'elles représentent 11 % des personnes pauvres et 9 % du reste de la population.

Le halo de la pauvreté rassemble proportionnellement plus de personnes âgées que la population pauvre. En 2019, un tiers des personnes vivant dans le halo de la pauvreté appartient à un ménage dont le référent fiscal est âgé de 60 ans ou plus, contre un quart des personnes

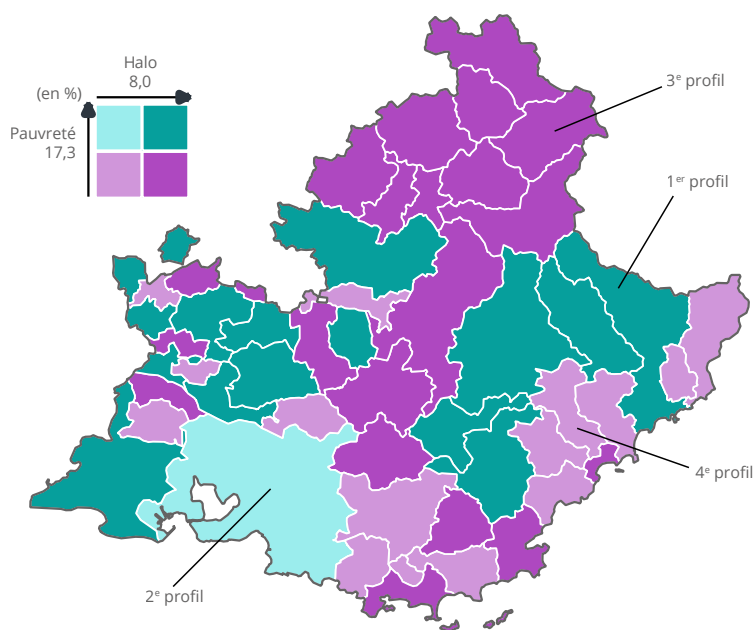
► Encadré - Quatre profils d'intercommunalités au regard de la pauvreté et de son halo

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, quatre profils d'intercommunalités se dégagent au regard de la part de population qui vit sous le seuil de pauvreté ou juste au-dessus ► **figure**.

Le premier profil rassemble les seize établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont la part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et celle des personnes vivant juste au-dessus dépassent les moyennes régionales (Le Grand Avignon, Enclave des Papes-Pays de Grignan, Arles-Crau-Camargue-Montagnette, Nice Côte d'Azur...). Ces territoires comptent en moyenne 20 % de personnes pauvres et 10 % vivant dans le halo. Dans cette typologie, la métropole d'Aix-Marseille-Provence est à part, constituant à elle seule le deuxième profil. La part de personnes pauvres se situe au-dessus de la moyenne régionale mais la part du halo est légèrement inférieure. Les disparités de niveau de vie y sont importantes : dans cet EPCI, sont présents à la fois des communes présentant les plus hauts niveaux de vie de la région et de nombreux **quartiers prioritaires de la politique de la ville**. Dans les intercommunalités de ces deux premiers profils, les personnes dans la pauvreté comme celles vivant juste au-dessus exercent plus souvent une activité professionnelle salariée que dans les autres EPCI.

Le troisième profil regroupe vingt EPCI. Dans ces territoires, principalement alpins (Gap-Tallard-Durance, Le Briançonnais, Vallée de l'Ubaye - Serre-Ponçon...) ou se situant dans le département du Var (Toulon-Provence-Méditerranée, Le Golfe de Saint-Tropez, Cœur du Var...), la pauvreté est inférieure à la moyenne régionale (15 %) et le halo supérieur (9 %). Le quatrième profil rassemble quinze EPCI du littoral (Estérel Côte d'Azur ex CAVEM, Méditerranée Porte des Maures) ou situés autour des grands pôles d'emploi de la région (Vallée des Baux-Alpilles, Le Pays de Grasse). La pauvreté (13 %) et son halo (7 %) sont inférieurs aux moyennes régionales. Dans ces territoires, les personnes pauvres ou vivant dans le halo de la pauvreté sont un peu plus souvent retraitées.

Profils des intercommunalités de Provence-Alpes-Côte d'Azur au regard de la part de personnes vivant dans la pauvreté et dans son halo



Note : Les calculs ont été réalisés sur la partie régionale des EPCI.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2019.

vivant en situation de pauvreté. Au sein du halo, trois personnes sur dix ont ainsi des revenus provenant principalement des retraites, soit six points de plus que dans la pauvreté ► **figure 2**.

Les personnes au sein du halo ont également plus souvent des revenus issus d'une activité professionnelle salariée : 58 % déclarent des revenus principalement de salaires ou traitements contre 42 % des personnes pauvres. À l'inverse, les indemnités de chômage constituent deux fois moins souvent leur source principale de revenu.

Par conséquent, la part des revenus d'activité salariée dans le **revenu disponible** est plus élevée pour les personnes vivant juste au-dessus du seuil de pauvreté que pour les personnes pauvres (42 % contre 30 % ► **figure 3**). Le constat est similaire pour les pensions et retraites (30 % contre 23 %). À l'inverse, la part des prestations sociales est bien plus faible dans le halo que dans la pauvreté (22 % contre 37 %).

Autre différence, les personnes vivant juste au-dessus du seuil de pauvreté sont plus souvent propriétaires de leur

résidence principale : c'est le cas de 33 % d'entre elles contre 25 % des personnes pauvres. Comme pour le reste de la population, l'accès à la propriété est plus fréquent dans le rural que dans l'urbain : 51 % des personnes du halo sont propriétaires dans le rural, contre 30 % dans l'urbain.

En revanche, les parts de locataires du parc social sont identiques dans la population pauvre et dans le halo de la pauvreté : dans ces deux populations, trois personnes sur dix sont locataires du parc social (contre moins d'une personne sur dix pour les personnes ni pauvres ni dans le halo).

Les plus âgés restent durablement dans le halo de la pauvreté

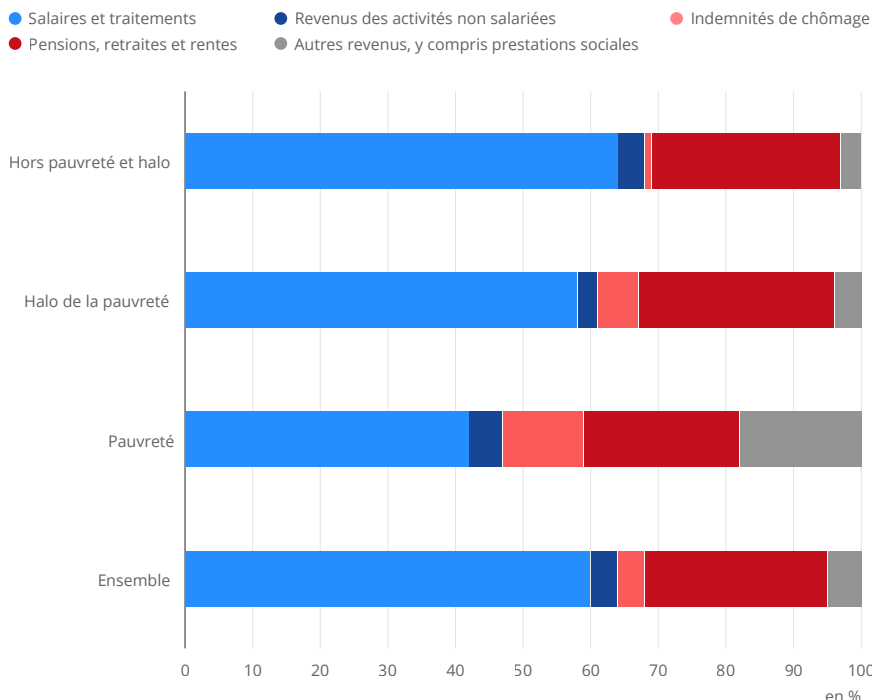
La majorité des personnes vivant dans le halo de la pauvreté une année donnée ne s'y trouve plus l'année suivante. Ainsi, un tiers des personnes présentes dans le halo en 2018 ont connu une hausse de leur niveau de vie leur permettant de sortir du halo « par le haut » en 2019, tandis qu'un quart ont basculé dans la pauvreté. Les autres, soit quatre ménages sur dix, restent dans le halo. Cette répartition est relativement stable ces dernières années.

Sur une période plus longue, de cinq ans, la proportion de personnes demeurant dans le halo de la pauvreté est sensiblement plus faible. En effet, parmi les personnes dans le halo en 2014, seules 24 % y sont encore en 2019. La plupart sont sorties du halo « par le haut » (47 %) tandis que les autres (29 %) ont, au contraire, basculé dans la pauvreté.

Mise en couple, naissance, départ d'un enfant du domicile, séparation sont autant d'évènements personnels qui peuvent modifier le niveau de vie des personnes (directement, par la variation des sources de revenus et du nombre de personnes qui composent le ménage, ou, indirectement, en conduisant à un aménagement de l'activité). Les personnes qui basculent dans la pauvreté comme celles qui sortent du halo « par le haut » connaissent plus souvent des changements familiaux (respectivement 40 % et 52 % ont changé de situation familiale entre 2014 et 2019). À l'inverse, seulement un quart des personnes s'étant maintenues dans le halo sur cette période ont changé de situation familiale.

L'évolution du niveau de vie peut également faire suite à un changement de situation professionnelle d'un des membres du ménage. Par exemple, le

► 2. Origine principale du revenu déclaré selon les catégories de niveau de vie en 2019



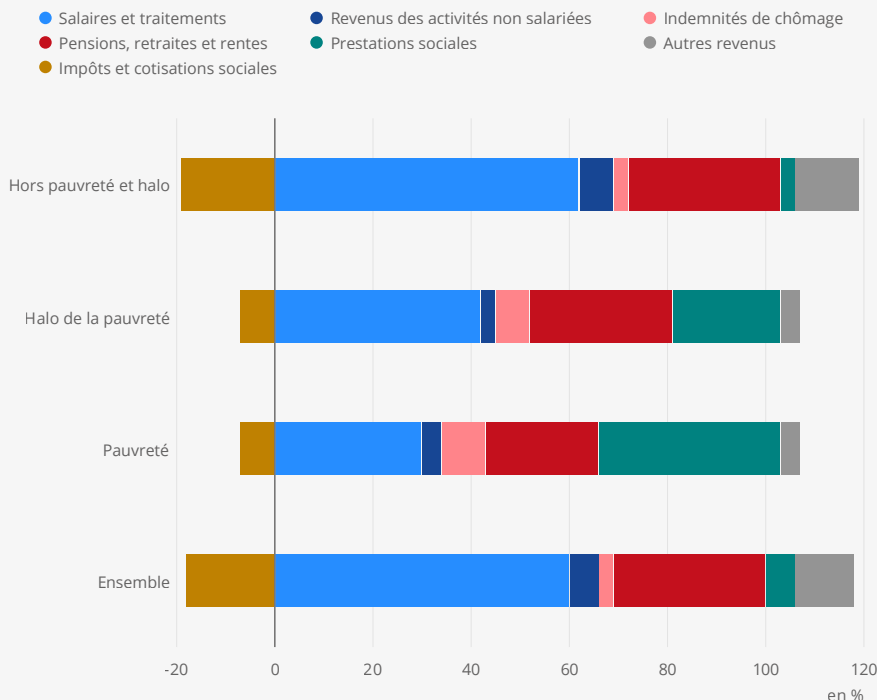
Note : La modalité « Autres revenus, y compris prestations sociales » regroupe des personnes dont les revenus principaux peuvent provenir par exemple de prestations sociales, de revenus exceptionnels ou de certains revenus du patrimoine exonérés d'impôts.

Lecture : Parmi les personnes pauvres, 42 % déclarent des revenus issus principalement de salaires ou traitements.

Champ : Personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2019.

► 3. Composition du revenu disponible selon les catégories de niveau de vie en 2019



Lecture : Les revenus des activités salariées représentent 42 % du revenu disponible des personnes dans le halo de la pauvreté.

Champ : Personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2019.

basculement dans la pauvreté à l'issue d'une perte d'emploi. Inversement, l'entrée sur le marché de l'emploi ou une promotion professionnelle peuvent permettre une trajectoire ascendante en termes de niveau de vie.

La relative stabilité dans le temps des revenus liés aux pensions de retraite expliquerait en revanche le maintien plus durable des plus âgés dans le halo et le faible taux de sortie « par le haut »

► **figure 4.** ●

Oujia S., Sanzeri O. (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Sources

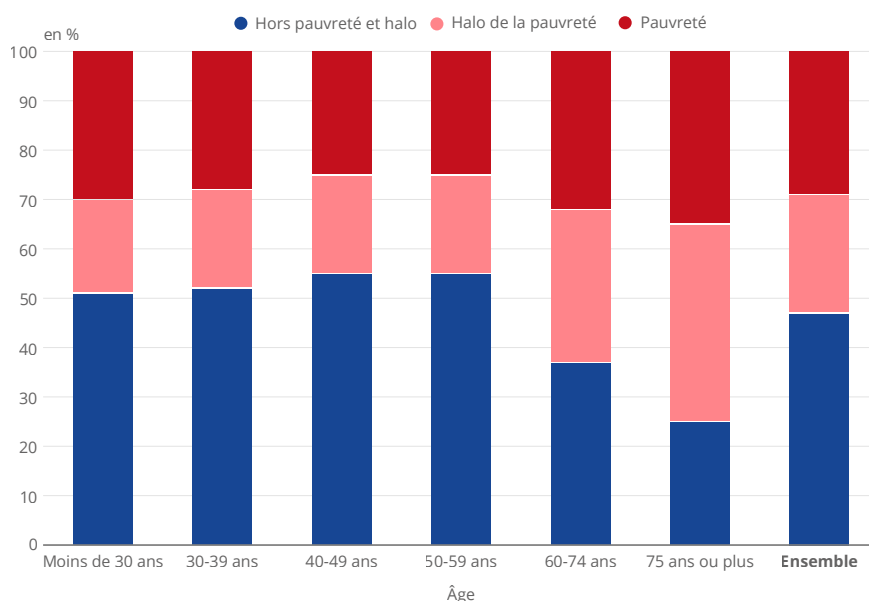
Le **Fichier localisé social et fiscal 2019 (Filosofi)** mobilise des données fiscales exhaustives ainsi que des données émanant des organismes gestionnaires des prestations sociales (Cnaf, Cnav, MSA). Il permet de reconstituer les **revenus déclarés** et disponible intégrant les prestations sociales réellement perçues. Les revenus sont calculés au niveau des ménages, ce qui peut masquer des situations individuelles disparates.

L'**Échantillon démographique permanent (EDP)** est un panel d'individus qui compile, pour environ 4 % de la population, les informations issues de différentes sources, en particulier des données fiscales du **Fichier localisé social et fiscal** permettant de calculer le niveau de vie. Il est ainsi possible d'étudier les trajectoires des niveaux de vie et des revenus de toutes les personnes vivant dans un ménage avec au moins un « individu EDP ».

► Pour en savoir plus

- (1) **Clément L., Villaume S.**, « Dans le Grand Est, près d'une personne sur douze vit juste au-dessus du seuil de pauvreté », Insee Analyses Grand Est, n° 169, octobre 2023.
- (2) **Andrieux P.-J.**, « En Occitanie, 490 000 personnes vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté », Insee Analyses Occitanie, n° 127, février 2023.
- (3) **Labosse A., Thouilleux C.**, « Vivre juste au-dessus du seuil de pauvreté monétaire : des situations majoritairement transitoires », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, n° 148, juin 2022.
- (4) **Bréfert M., Gicquiaux C.**, « Plus d'un demi-million de personnes proches du seuil de pauvreté », Insee Flash Hauts-de-France, n° 119, avril 2021.

► 4. Situation en 2019 des personnes qui étaient dans le halo de la pauvreté en 2014, selon leur âge en 2014



Lecture : Parmi les personnes âgées de 50 à 59 ans en 2014 et qui vivaient dans le halo de la pauvreté à cette date, 20 % y sont encore présentes cinq ans plus tard.

Champ : Personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee, échantillon démographique permanent 2014-2019.

► Définitions

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le **seuil de pauvreté monétaire** est fixé à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population nationale.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc par définition le même pour tous les individus d'un même ménage. Les UC sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Dans cette étude, un individu est considéré comme appartenant au **halo de la pauvreté** lorsque son niveau de vie est compris entre 60 % et 70 % du niveau de vie médian national.

Une **commune urbaine** est une commune dense ou de densité intermédiaire au sens de la grille communale de densité à trois niveaux. Les communes moins densément peuplées sont dites **communes rurales**.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville** sont des territoires d'intervention de l'État et des collectivités territoriales définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dans l'objectif commun de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), devenu depuis le 1^{er} janvier 2020 l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Au 1^{er} janvier 2024, on compte 1 362 quartiers en France métropolitaine, 140 dans les départements d'outre-mer et 78 en Polynésie française et à Saint-Martin.

Le **revenu déclaré** du ménage correspond aux ressources mentionnées dans la déclaration de revenus. Il inclut les revenus d'activité (salariale ou non), les indemnités (chômage, maladie), les pensions (invalidité, retraite) et une partie des revenus du patrimoine. Sont exclus les pensions alimentaires versées, les revenus exceptionnels et certains revenus du patrimoine exonérés d'impôts. Cependant, les revenus soumis à un prélèvement forfaitaire (comme les obligations) sont inclus. Il s'agit du revenu avant déductions fiscales, net des cotisations sociales et de la contribution sociale généralisée (CSG) déductible.

